
CONSEIL D'ADMINISTRATION
du jeudi 28 juin 2012
A 14 h 30 à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 28 juin 2012 à 14 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan

ABSENTS EXCUSÉS

- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan (ayant donné pouvoir à Mme Yvette ANNEE).
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- M. Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Jeudi 28 juin 2012
A 14 h 30 à LA ROCHE BERNARD

11. Eau Potable - Rapport Annuel du Délégué (RADE) et du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Exercice 2011.

L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le délégué d'un service public produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport (**Rapport Annuel du Délégué**) comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »

L'article L2224-5 du même Code Général des Collectivités Territoriales précise par ailleurs que « le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un **Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable** destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. ... Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13. »

Ces deux rapports sont donc soumis au Conseil d'administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV). Les principaux éléments à retenir de l'année 2011 sont les suivants :

Chiffres clés :

- Production 2011 à l'usine de Férel : 17 887 820 m³ ;
- Volume maximal produit : 83 160 m³, le 03/08/2011 ;
- Répartition de la production par Départements :
 - o Loire Atlantique : 11 834 280 m³, soit 66,2% ;
 - o Morbihan : 4 760 674 m³, soit 26,6% ;
 - o Ile et Vilaine : 1 292 846 m³, soit 7,2% ;
- Recettes des ventes d'eau :
 - o Recette globale : 9 333 172,42 € H.T ;
 - o Part Délégué : 3 410 774,85 € H.T ;
 - o Part IAV : 5 053 049,53 € H.T ;
 - o Redevance Agence de l'eau : 869 348,04 € H.T ;
- Prix moyen de l'eau livrée :
 - o 0,522 € HT/m³, soit 62,64 € HT/120 m³ ;
 - Part IAV : 0,282 € HT/m³ ;
 - Part Sepig : 0,191 € HT/m³ ;
 - Part Agence : 0,049 € HT/m³ ;
 - o 0,550 € TTC/m³, soit 66,00 € TTC/120 m³ ;
 - Part IAV : 0,298 € TTC/m³ ;
 - Part Sepig : 0,201 € TTC/m³ ;
 - Part Agence : 0,051 € TTC/m³ ;

Qualité de l'eau :

- *Qualité de l'eau brute* : 598 prélèvements ont été réalisés, pour 11 771 paramètres analysés (contrôle sanitaire et autocontrôle confondus). Les teneurs sur les principaux paramètres (nitrates, en ammonium, en matières oxydables et COT) étaient globalement inférieures aux valeurs observées les années précédentes (printemps et automne très secs, donc moins de lessivage des sols). Un pic de chlorures a été observé en fin d'été, avec une pointe enregistrée à 135 mg/l, cependant inférieure à la pointe enregistrée en 2010 qui était de 178 mg/l (meilleure maîtrise des intrusions salines via les siphons) ;
- *Qualité de l'eau traitée* : 426 prélèvements ont été réalisés, pour 7 921 paramètres analysés (contrôle sanitaire et autocontrôle confondus). Toutes les analyses étaient conformes aux limites de qualité. Des dépassements ponctuels de références de qualité ont été observés, notamment pour le paramètre COT (38 dépassements en 2011) et l'équilibre calco-carbonique (9 dépassements en 2011) ;
- *Qualité de l'eau distribuée* : 216 prélèvements ont été réalisés, pour 2 925 paramètres analysés (contrôle sanitaire et autocontrôle confondus). Des dépassements de limites de qualité ont été observés pour le paramètre THM, exclusivement sur des analyses réalisées par la Sepig au titre de l'autosurveillance. Ces dépassements n'ont été confirmés par aucune analyse réalisée par l'ARS. Des dépassements ponctuels de références de qualité ont été observés, notamment pour le paramètre COT (42 dépassements en 2011).

Compte annuel de résultats :

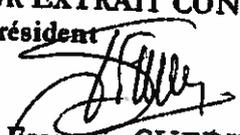
Le compte annuel de résultat d'exploitation (CARE) est un des éléments constituant la Rapport Annuel du Délégué (voir pièce jointe spécifique). Il fait apparaître pour l'année 2011 un résultat net de 116 273 €.

Faits marquants :

- Mai 2011 : démarrage de la deuxième tranche de l'interconnexion Férel-Rennes (15,6 km en diamètre 700 mm entre Allaire et Bains sur Oust, avec une antenne de secours de 10,6 km en diamètre 400 mm entre Bains sur Oust et les Fougerêts). La mise en service est programmée pour la fin du mois de juin 2012 ;
- 20 septembre 2011 : organisation à l'usine de Férel des 2^{èmes} rencontres de la Vilaine, consacrées comme en 2010 à la thématique des micropolluants dans l'eau potable ;
- Usine : modernisation du réseau informatique inter automates (mise en place d'un réseau ethernet), renouvellement d'une pompe exhaure (pompage en Vilaine), réfection des tranquillisateurs des décanteurs de la 2^{ème} tranche, mise en place des équipements de détection incendie (mise en service début 2012) ;
- Réalisation d'une station d'alerte sur la Vilaine au pont de Cran (la mise en service est programmée pour la fin du 1^{er} semestre 2012).

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte du contenu du Rapport Annuel du Délégué et donne un avis favorable sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'exercice 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président



Jean-François GUÉRIN